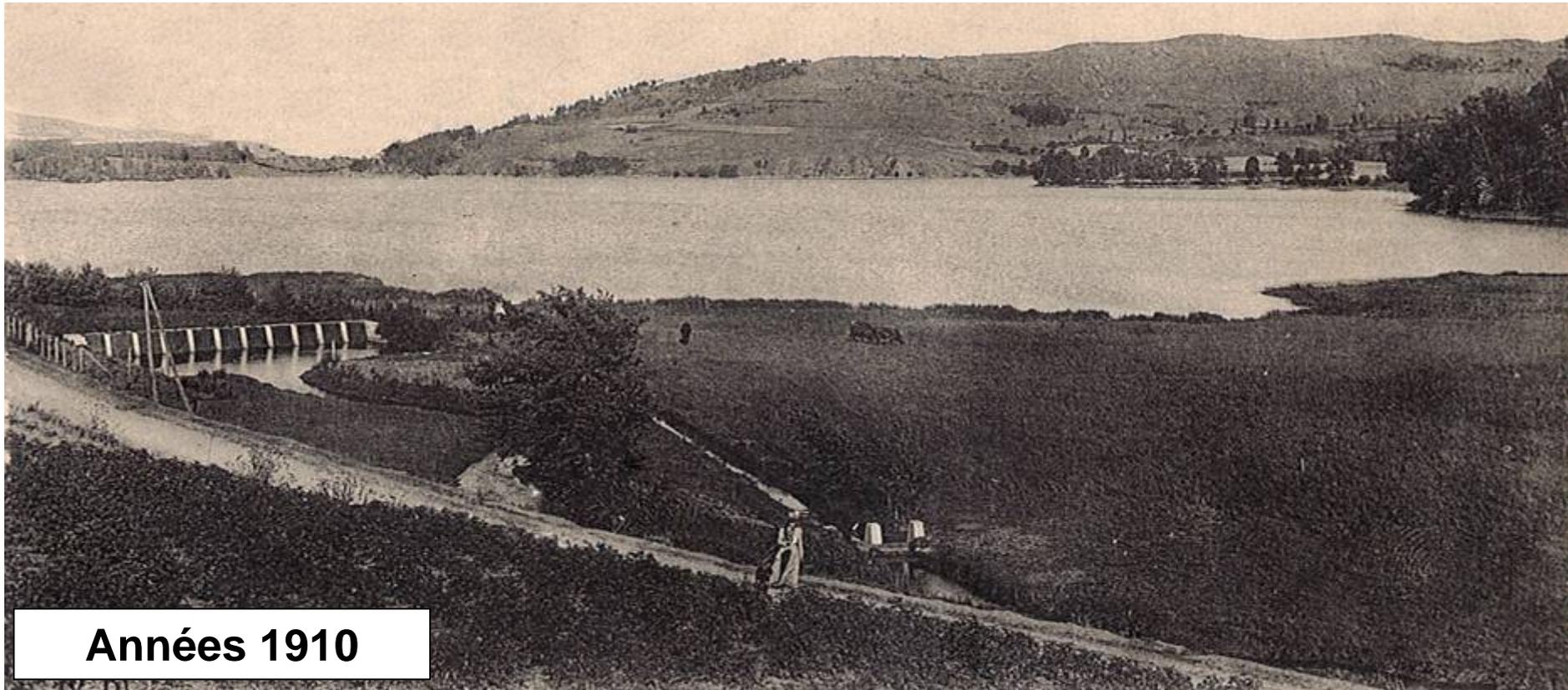




Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon

Réaménagement de la zone humide du Lac d'Aydat

« *Pôle environnemental* »



Années 1910

Plan de la présentation

➔ **Territoire**

- Contrat de rivière « Vallée de la Veyre – Lac d'Aydat » / 2005-2010
- Lac d'Aydat

➔ **Enjeux et problématiques**

➔ **Historique/Plan d'action**

➔ **Site/Vocation/Principe/Plan de la zone humide**

➔ **Travaux de réaménagement**

- Zone humide
- Carrière de Combegrasse

➔ **Bilan technique et financier**

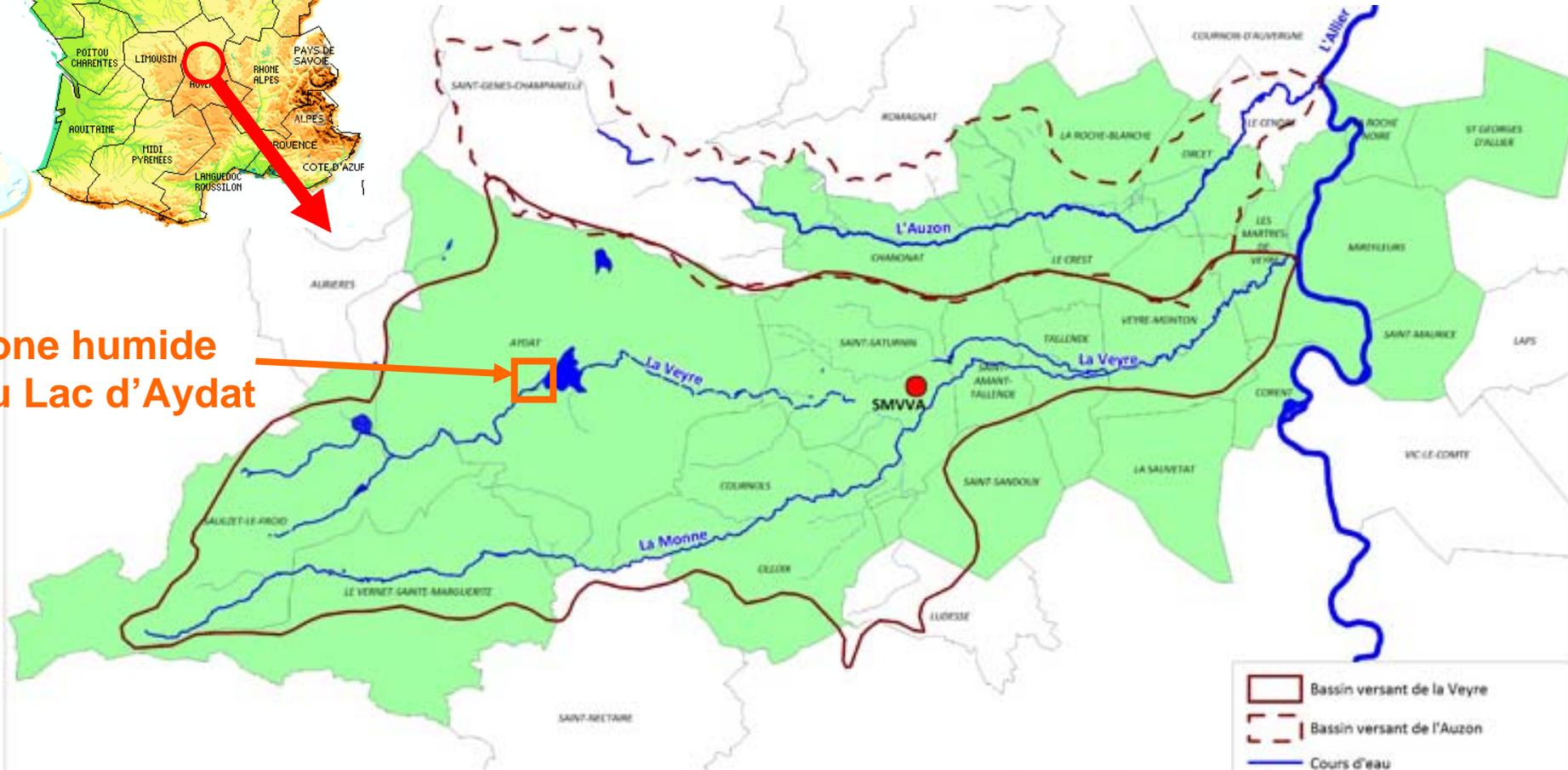
➔ **Protocole de suivi (contrat territorial « Veyre » / 2012-2017)**



Territoire du Contrat de Rivière

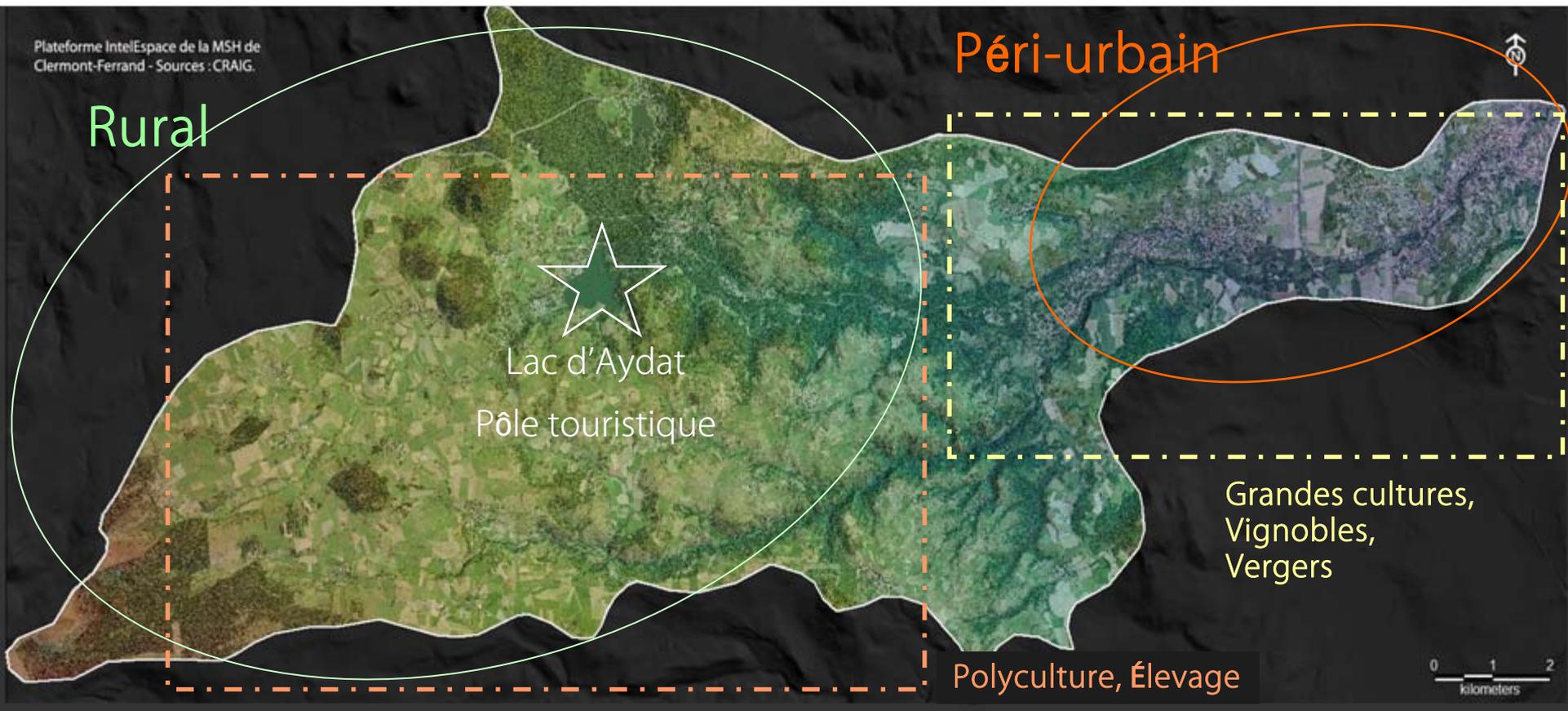


Clermont-Ferrand (15km) ↑



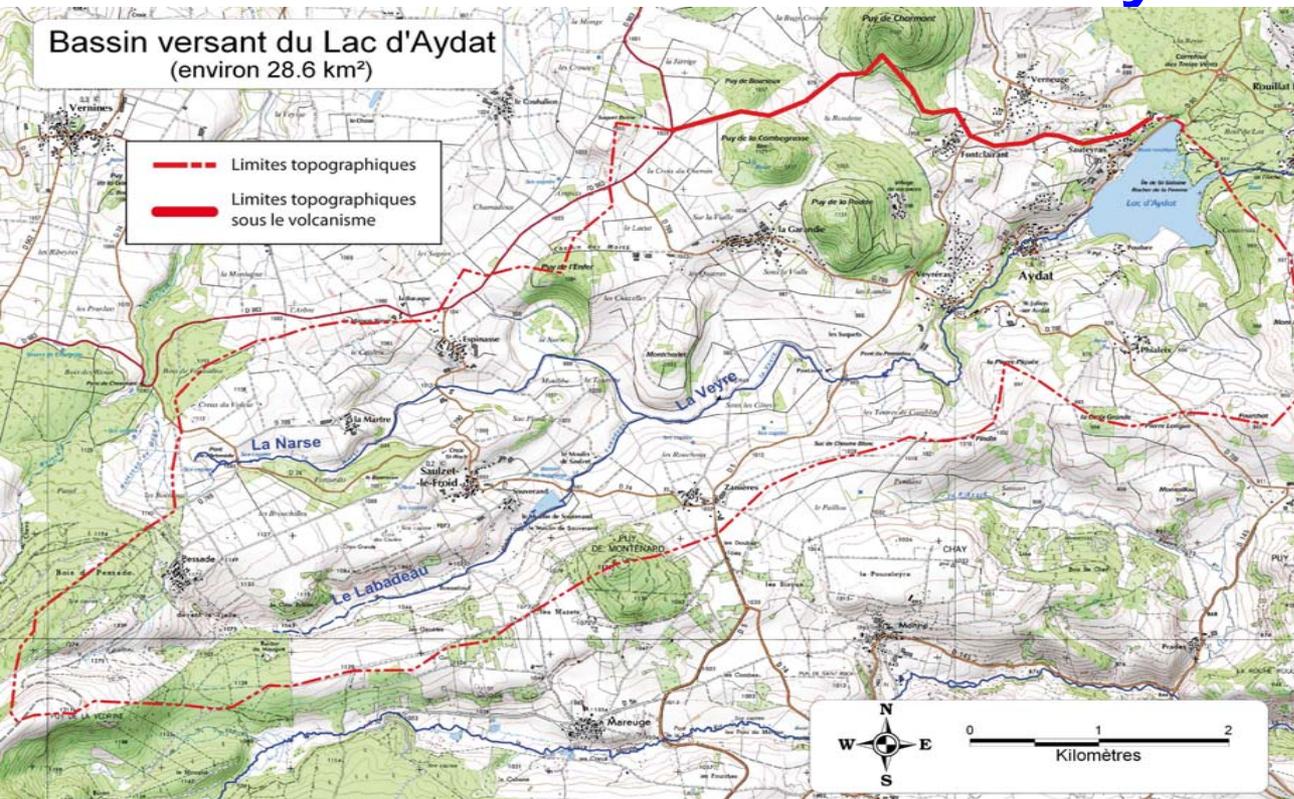
- BV : 170 km² → Veyre (37 km : affluent direct (RG) de l'Allier)
→ Monne (28 km : affluent direct (RD) de la Veyre)
- 4 masses d'eau DCE / 15 communes

Un territoire en tête de bassin versant



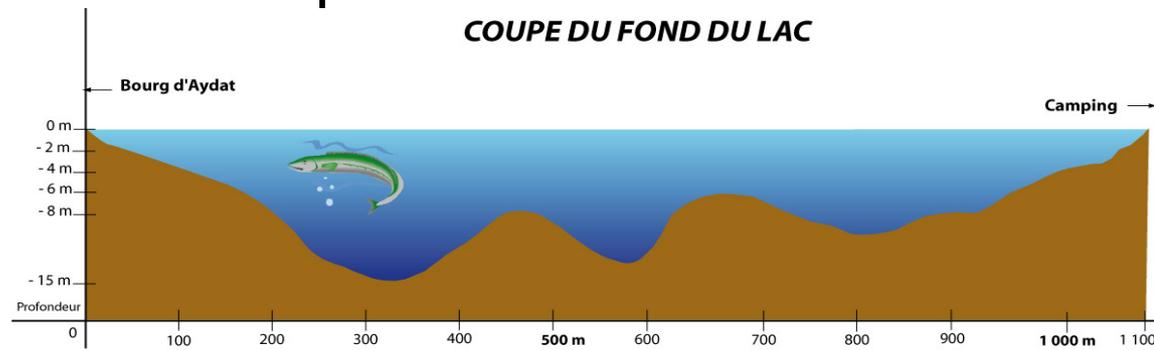
- Sous-sol : Volcanique à l'amont / Sédimentaire à l'aval
- Régime pluvio-nival → Source : 1 300m / Confluence : 336m
- Patrimoine naturel

Le Lac d'Aydat



Carte bathymétrique

- Plus grand lac naturel d'Auvergne : 60 ha
- Age : 8 500 ans, formation volcanique
- Sous BV rural : 30 km²
- Altitude : 837 m
- Prof. maxi. : 15 m



Enjeux et problématiques

- Lac eutrophe → Naissance du Contrat Rivière
→ Classement DCE : « Trophie »
- Diverses et multiples activités (pêche, nautisme, baignade, ...)
- Réseau de surveillance des zones de baignade de l'ARS
→ Arrêt des activités en Sept. 2009 dû à la prolifération trop importante de cyanobactéries
- SMVVA → Compétence GMA pour la Com. Com. Les Cheires



Historique - Plan d'action

- 2001-2003 : Phase préalable contrat rivière : Mise en évidence de la présence d'une ancienne ZH en queue du Lac d'Aydat
- 2004-2005 : Etude préalable Création d'une ZH au lac d'Aydat
- 2005 : Inscription de la réhabilitation de la ZH au contrat rivière + Début de phase de négociation foncière à l'amiable, notamment les bassins de l'ancienne pisciculture hors activité
- 2007-2010 : Procédure réglementaire pour achat des bassins : Décl. d'Utilité Publique (DUP) validée par le Préfet de Région
- 2010 : Achat des bassins par le SMVVA
- 2009-2011 : Marché de maîtrise d'œuvre
- 2011-2012 : Travaux
- 2013 : Mise en place et démarrage du suivi de la zone humide

→ 10-12 ans, avec les compétences de différents partenaires

Vocations de l'aménagement

Amélioration de la qualité
des eaux de la Veyre avant leur
entrée dans le lac d'Aydat

- **Fonction biologique** : *phyto-remédiation*
(Sédimentation / absorption des nutriments)
- **Fonction écologique** : *biodiversité*
(zone de reproduction poissons, oiseaux, batraciens...)
- **Fonction pédagogique** : *sensibilisation*
(communication sur les rôles d'une zone humide)

Principe de la zone humide

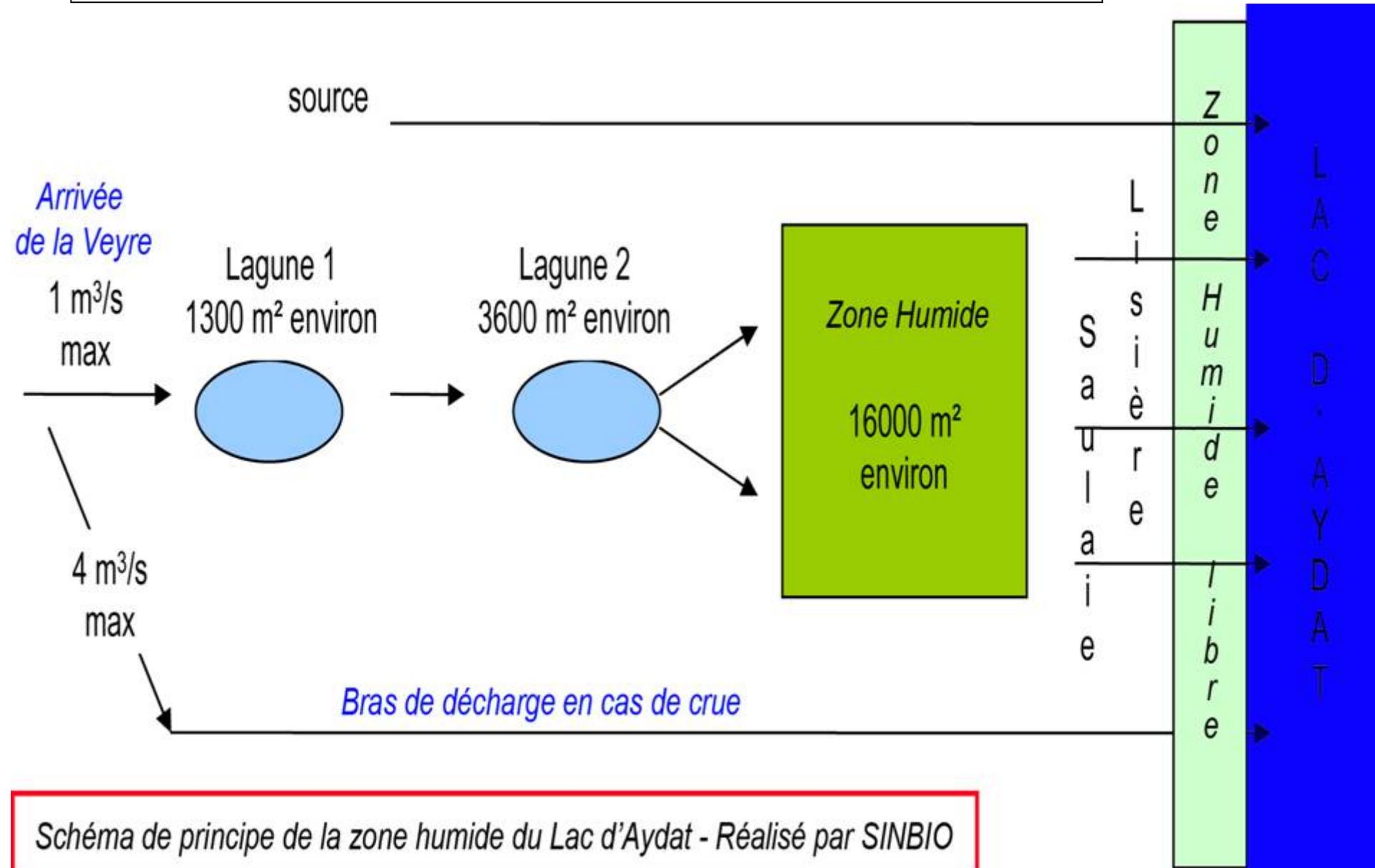


Schéma de principe de la zone humide du Lac d'Aydat - Réalisé par SINBIO

Plan de la zone humide

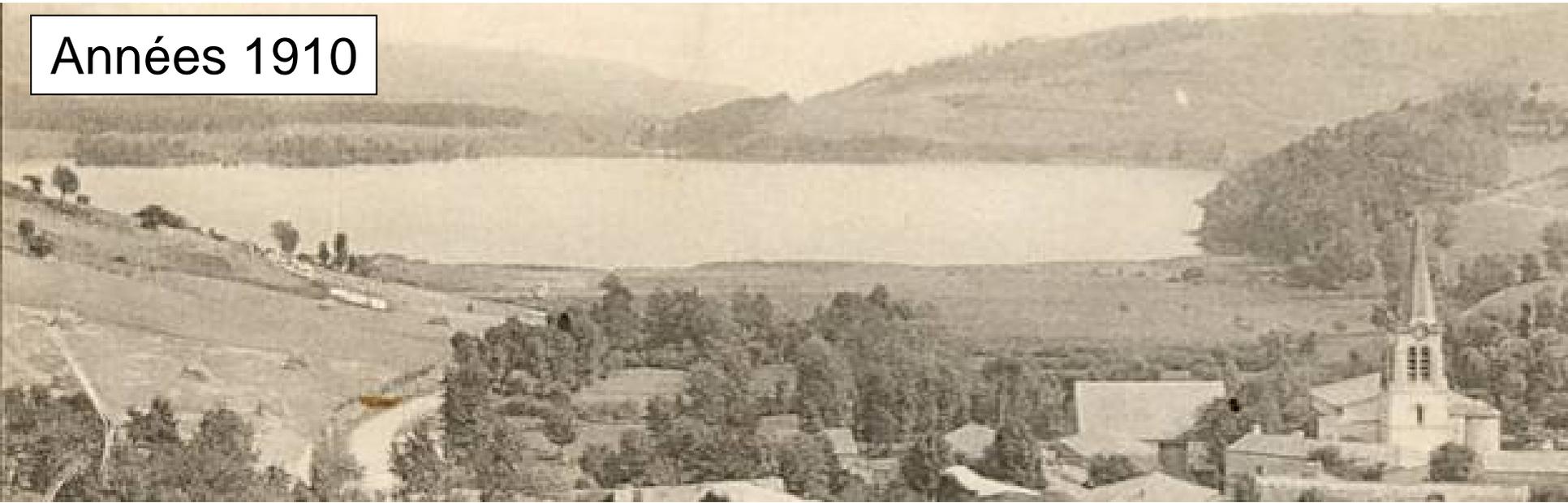


LEGENDE :

Merisier d'eau	Lit de pierre et de plançons + Boudin de galette
Zone d'envasement	Lit de pierre et de plançons + Branche de saule
Zone d'enrochement la	Zone arboree - Saule populaire
Oubie	Ravitaines sèches
Oubie	Zone humide
Passerelle / Faisson / Observatoire en bois	Courbes de niveau de la zone humide
Parking / Chemin d'exploitation	Inverse de pente
Chemin piéton	Côte envasement
Trappe vert	Marais
Saussaie	Saie

Le site du projet à différentes époques

Années 1910



Années 1960



2004



2012



La zone humide en travaux

Contrat de rivière « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat »
Travaux d'aménagement d'une zone humide à l'amont du Lac d'Aydat



Montage photos non-commercial / © +2 Paysage

Recréer une zone humide, aujourd'hui disparue ...
Son rôle sera celui d'une **zone tampon** permettant d'épurer l'eau de « La Veyre » grâce à la végétation. Des bassins à l'entrée de la zone humide piégeront les matières solides chargées en nutriments par sédimentation. Cette zone permettra aussi de recréer un milieu riche et important pour la **biodiversité** (faune, flore) du lac.

Quelques chiffres ...
Surface des bassins de sédimentation : **4 700 m²** Surface de la zone humide : **17 000 m²**
Montant total des travaux : **685 000 € HT**

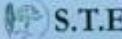
Maître d'ouvrage
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)



Maîtres d'œuvre
SINBIO
+2Paysage



Lot 1
Création de la zone humide
TP Lyaudet / Société de travaux de l'Environnement (STE)



Lot 2
Aménagements bois pour l'accueil du public
Dynamique Environnement



Partenaires financiers



Fonds européens de développement régional (FEDER)

Mise à disposition des terrains par la communauté de communes Les Cheires et la commune d'Aydat.

Renseignements
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
Place du 8 Mai - 63 450 Saint Saturnin - Tél. 04 73 39 04 88 - Fax. 04 73 39 36 12
vallee.veyre@yahoo.fr - www.smvva.fr

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC



Nettoyage de la végétation



Epandage agricole des sédiments



Curage des bassins



Terrassement de la zone humide



Terrassement de la zone humide



Terrassement de la zone humide



Aménagements touristiques

Quelques photos de la ZH terminée



Septembre 2009



Mai 2012



Octobre 2012



Septembre 2009



Mai 2012



Novembre 2012







Valorisation des déblais en réaménageant une ancienne carrière de scories du Puy de Combegrasse

- Carrière illégalement créée dans les années 70
- Réglementation « site classé de la chaîne des Puys » : Fermeture site → "trou" paysage
- Maitriser la destination des déblais
- Limiter l'impact environnemental du chantier
- Négociation avec les propriétaires



Le Puy de Combegrasse en travaux

Contrat de rivière « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat »

Travaux de ré-habilitation de la carrière du Puy de Combegrasse dans le cadre de l'aménagement de la zone humide du Lac d'Aydat



Objectif
Ré-habilitation paysagère de la carrière du Puy de Combegrasse
par la salutation des déblais des travaux d'aménagement de la zone humide du lac d'Aydat.

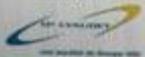
Quelques chiffres ...
Volume de remblais apportés : 18 000 m³
Terrassement : 28 445 € HT - Végétalisation : 1 700 € HT
Montant total des travaux : 40 145 € HT

Maître d'ouvrage
Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

Maître d'œuvre
SIMBIO



Entreprise
S.A. L'ÉCLAIR



Partenaires financiers



Merci aux habitants du village de la Grande (commune d'Aydat) pour la mise à disposition des terrains.

Renseignements
Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)
Place du 8 Mai - 63 450 Saint Saturnin - tél. 04 73 39 04 68 - fax. 04 73 39 36 12
vallee.veyre@yvhoo.fr - www.smvva.fr

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC



Remblaiement de l'ancienne carrière illégale



Remblaiement de l'ancienne carrière illégale

Octobre 2011



Décembre 2011



Octobre 2012



Bilan technique

Projet à double intérêt environnemental :

La zone humide en quelques chiffres :

- Surface des bassins de sédimentation : 4 700 m²
- Surface de la zone humide : 17 000 m²
- Surface total : 21 700 m²
- Déblai : 16 000 m³
- Plantations (Hélophytes/Hydrophytes/Arbres/Arbustes) : environ 14 000 plants
- Aménagements en bois : 230 m de pontons, 2 palissades d'observations ornithos (45 m au total + trouées à différentes hauteurs), un observatoire sur mare, un observatoire ornitho fermé de 10 personnes, 2 passerelles bois

La carrière de Combegrasse en quelques chiffres :

Volume de remblais apportés : 16 000 m³

Surface végétalisée par la technique d'hydroseeding : 5 500 m²

Bilan financier

Cout global

1 326 205 € TTC

- **Investissement : 1 310 365 € TTC**

Comprenant :

- *Achat bassins sédimentation-Consignment : 83 687 € TTC*
 - *Traitement végétation préalable / Etudes de Maitrise d'œuvre + Coordonnateur SPS + Désamiantage + Pêche électrique sauvetage : 137 844 € TTC*
 - *Curage-Epandage-Bassins sédimentation : 93 440 € TTC*
 - *Lot1 - Zone Humide : 807 416 € TTC (dont Combegrasse : Terrassement : 38 445 € HT / Végétalisation : 1 700 € HT)*
 - *Lot2 - Aménagements bois : 183 933 € TTC*
 - *Vidéo ZH : 2 642 € TTC*
 - *Panneau de communication d'accueil : 1 403 € TTC*
- **Fonctionnement (Salaire + charges) : 15 840 € TTC**

Protocole de suivi

Objectifs du suivi

- Evaluer l'impact des bassins de sédimentation et de la zone humide sur les apports (concentrations et flux) en phosphore au lac
- Evaluer le rôle de la zone humide comme milieu d'accueil de la biodiversité végétale et animale

Suivi des compartiments en différents points

- Sédiments
- Eau
- Débits
- Biodiversité

Cartographie du protocole de suivi

Protocole de suivi
des bassins de sédimentation
et de la zone humide du Lac d'Aydat

- SMVVA -

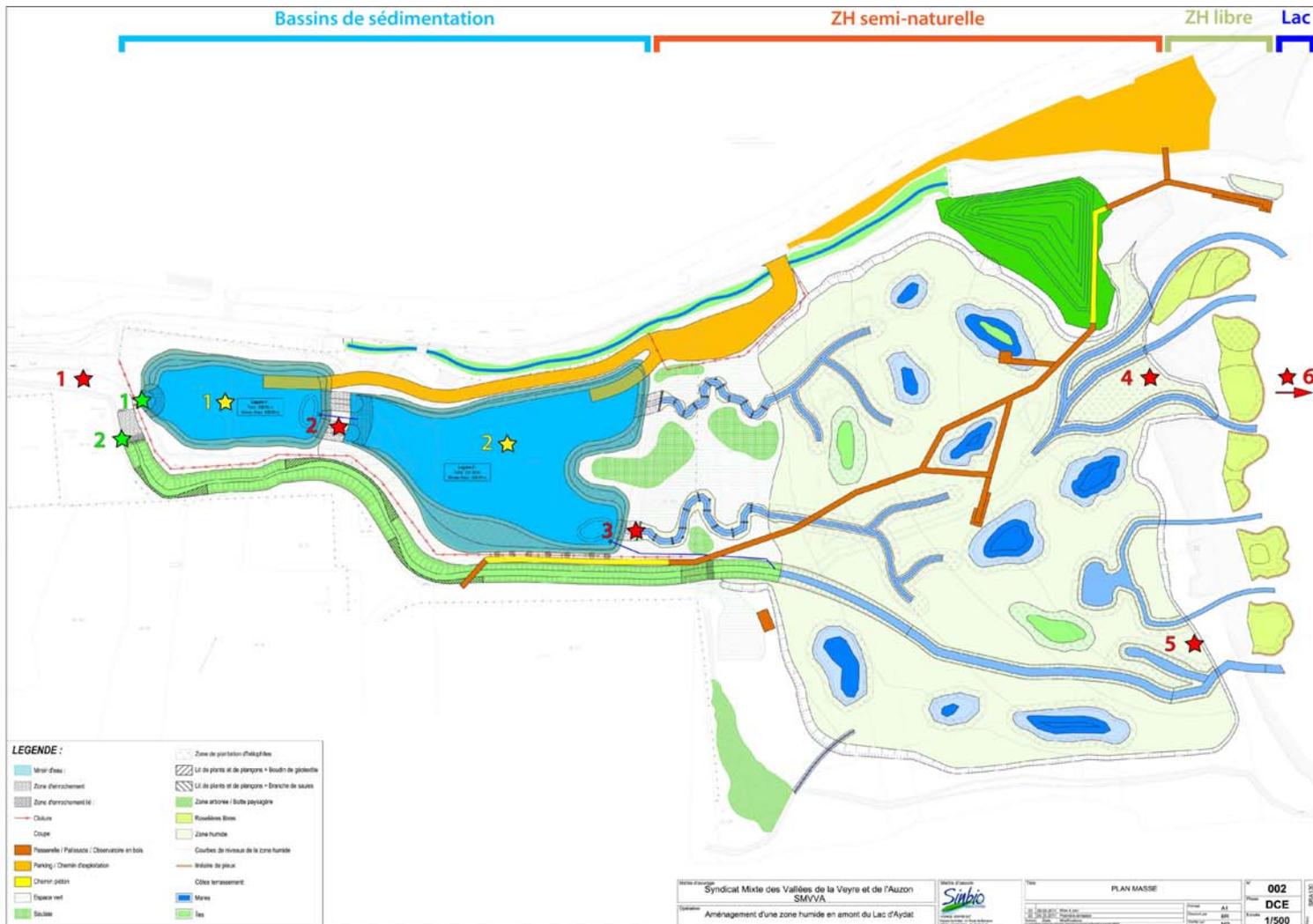
POINTS D'ANALYSES

- 1 ★ Eau de la Veyre
- 2 ★ Eau sortie bassin 1 (sud)
- 3 ★ Eau sortie bassin 2 (sud)
- 4 ★ Eau sortie ZH (nord)
- 5 ★ Eau sortie ZH (sud)
- 6 ★ Eau milieu du lac (colonne eau)

- 1 ☆ Sédiments bassin 1
- 2 ☆ Sédiments bassin 2

- 1 ☆ Débit entrant bassins
- 2 ☆ Débit by-passé (crue)

Diagnostics et suivis naturalistes sur
toute la zone recrée (bassins,
ZH semi-naturelle, ZH libre)



Premiers résultats

- Recolonisation naturelle (faune, flore) très rapide :
 - plus de 75 espèces d'oiseaux recensés, amphibiens, odonates, reptiles, ...
 - végétation spontanée
- Plantations d'hélophytes et d'hydrophytes
 - en moins de 2 mois la végétation recouvrait la moitié de la ZH
- Touristes et locaux ont vite découvert le site avec enchantement, même les moins convaincus au départ du projet...

Partenaires financiers



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



Pour plus d'explications, allez voir la **vidéo** (9 min) de la ZH du Lac d'Aydat sur le **site du SMVVA** !

www.smvva.fr

(page d'accueil en bas à droite)

Collectivité Assainissement Milieux aquatiques Actions Documentation

eyre Auzon

Actualités

14 Nov 2012
Démonstration de matériel alternatif au désherbage chimique en grandes cultures
13 décembre 2012 : journée de sensibilisation des...

12 Nov 2012

Galerie de photos

Le mot du Président

Gilles PETEL, Président du syndicat

Très chers amis,

Préserver notre environnement, le restaurer lorsque nous l'avons trop dégradé, doit rester une de nos préoccupations essentielles. Pas seulement parce qu'il constitue notre cadre de vie au quotidien, mais aussi l'héritage que nous léguons aux générations futures. L'environnement est plus particulièrement l'eau est un facteur précieux de création et de développement d'activités économiques de proximité, génératrices de richesses : agriculture, tourisme, industrie et développement technique, entreprises...

Lire la suite...

Recherche... OK

Nous CONTACTER

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) Place du 8 mai (1er étage) 63 450 St-SATURNIN
Tél : 04 73 39 04 68
Fax : 04 73 39 36 12

TEMOIGNAGES

Recevoir la NEWSLETTER

STAGES

www.smvva.fr

Communauté de Communes Les Chênes
Aydat
Chanonat
Courmouls
La Crest
Le Vermet-Sainte-Margerite
Ollon
Saint-Amarant-Tailonde
Saint-Sandoux
Saint-Saturnin
Sautzet-le-Froid
Tailonde

Communauté de Communes Les Chênes
Corent
La Roche-Blanche
La Roche-Noire
La Sauvelat
Les Martres-de-Veyre
Mirefleurs
Orsat
Saint-Georges-sur-Aillier
Saint-Maurice-ès-Aillier
Veyre-Monton
Authzat

Laps
Vic-le-Comte

Auvergne la région juste et grande

PUY-DE-DÔME CONSEIL GÉNÉRAL

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Contact Presse Glossaire Marchés publics Plan du site Liens Mentions légales

Merci de votre attention !



Syndicat Mixte des Vallées
de la Veyre et de l'Auzon